Cinquante troisième année. - N° 184 A Lundi 23 et mardi 24 septembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 54

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES

Ventes et cessions

820 503 415 RCS Antibes.
FA PROJECTS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 38, Avenue de la Gaude, Lotissement le Paradis Villa 9, 06800 Cagnes-sur-Mer.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE La SARL à associé unique "FA PROJECTS" au capital de 1 000€,siège social à Cagnes sur Mer (06800), 38 avenue de la Gaude, Lotissement Le Paradis, Villa 9, 820503415 RCS Antibes, Société Absorbante ET la SARL à associé unique "F AND B" au capital de 5 000€, ayant son siège à Cagnes sur Mer (06800), 38 avenue de la Gaude, Lotissement Le Paradis, Villa 9, 531612422 RCS Antibes, Société Absorbée ont établi le 20/11/2018 un projet de fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-1 et suivant du Code de Commerce Apport par la SARL à associé unique "F AND B" - Actif apporté : 316 506,91 € - Passif pris en charge : 347 950,96 € - Passif net apporté : 41 444,05 € Rapport d'échange des droits sociaux : la société absorbante détenant à ce jour la totalité des parts sociales de la société absorbée, il n'est pas établi de rapport d'échange et la fusion n'entraine pas d'augmentation de capital de la société absorbante. Prime de Fusion : néant et aucun mali de fusion n'est à constater. Propriété-Jouissance : date de la réalisation définitive de la fusion, soit à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur la fusion. Date d'effet de la fusion : sous réserve de la réalisation de la fusion, reprise par la société absorbante de toutes les opérations actives et passives réalisées par la société absorbée à compter du 01/04/2018 Les créanciers des sociétés concernées, dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront former opposition dans les délais et conditions prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce. Le projet de fusion a été déposé : Au Greffe du TC d'Antibes le 30/11/2018 pour la SARL à associé unique "FA PROJECTS", société absorbante Au Greffe du TC d'Antibes le 30/11/2018 pour la SARL à associé unique "F AND B", société absorbée.